MG/DEA Janvier 2009

Depuis près de 10 ans, cette entreprise installée sans autorisation en zone naturelle avait une forte activité de décapage de vieilles peintures en plein air. Elle rejetait les produits décapés hautement toxiques directement au milieu naturel, contaminant une zone humide et polluant un ruisseau affluent du Sémanet.

Depuis 1999, cette grave infraction a été signalée à plusieurs reprises par **DEA** (Mairie et Préfecture). Début 2004, la pollution a été constatée par la Mairie. Ces démarches n'ayant eu aucun effet concret,
DEA
est ré-intervenue auprès de la Préfecture en mai.

Celle-ci a réagi aussitôt, avec une visite d'inspection de la DRIRE le 13 juin suivie le 1er juillet d'un Arrêté Préfectoral de Mise en demeure visant à faire cesser l'activité délictueuse. A l'automne, l'entreprise, sous la contrainte, a fini par cesser de décaper ses vieilles menuiseries.



..





..

